

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1239

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Lebon, M. Castor, M. Maillot, M. Tellier, M. William, Mme Bourouaha, M. Wulfranc, M. Sansu, M. Peu, M. Monnet, M. Rimane, M. Nadeau, M. Roussel, Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Jumel, M. Le Gayic, M. Chailloux, M. Dharréville et M. Chassaigne

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 90, insérer l'alinéa suivant :

« – la promotion et la systématisation de mesures d'adaptation de la justice à l'utilisation des langues régionales en outre-mer (tiers accompagnants, mobilisation du personnel bilingue et interprètes salariés) ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son récent Avis sur l'accès au droit et à la justice dans les outre-mer, la Commission consultative des droits de l'homme (CNCDH) « recommande la mise en place dans les juridictions d'un système d'interprétation salarié », notamment car « la connaissance des cultures locales peut s'avérer cruciale pour gérer les contentieux », et que la langue fait partie intégrante de ces cultures locales.